THE INDIAN SCHOOLS.

Annual Report Shows That 23,952 Pupils Were in Attendance.

One Hundred and Forty-Seven Well-Equipped Boarding Schools and an Equal Number of Day Schools Established.

The annual report of Commissioner of Indian Affairs Jones shows a general steady advancement in the condition of the "nation's wards." Education, the greatest factor in solving the status of the Indians, is being pushed forward in the service, and now there are 147 well-equipped boarding schools and an equal number of day schools engaged in the education of 23,952 pupils. The average attendance and enrollment has steadily increased for the last 21 years. Inquiries made during the year show significantly that 89 per cent. of those pupils who have gone through the schools and returned to their homes are reported to be in good physical condition.

The placing of Indian children in the public schools of the country for the purpose of coeducation of the races does not appear to meet with much success, but a fuller test of its value and practicability is to be made this year.

The school plants in the service are valued at over $3,000,000, and larger funds for keeping them in repair, etc., are urged.

Out of the general school support fund the Indian office contemplates the expenditure of a sufficient sum to radically increase scholastic facilities for the great tribes of the southwest, and to that end adequate additions will be made to the schools now established for the Pimas, Papagos, Navajos, Moquis, Apaches, at Sacaton, Fort Defiance, Keam's Canyon, San Carlos and Fort Apache. There are on these reservations and adjacent thereto thousands of Indians without any school advantages whatever.

SAILS IN A QUEER CRAFT.

New York Lawyer Carries His Boat in a Bundle Under His Arm.

William Douglas More came sailing up to the battery dock at New York city about eight o'clock the other morning in a trim little boat. The craft stood well up to the wind and rode a heavy swell made by passing steamers like a cork, but when she arrived at the pier her owner jumped out and, to the astonishment of the onlookers, began to pull his boat to pieces.

He took out the 12-foot mast and folded it into three pieces, loosened a few pieces of cord and off slipped a duck covering, disclosing an apparently fragile framework of ash, which in a few minutes more was unhooked and neatly tied up in a bundle three feet six inches long. The strange mariner then tucked his dismantled boat under an arm and marched up Broadway to his office, where he practices law when not engaged in sailing his remarkable craft.

RELICS OF MAMMOTHS.

Klondiker Says the Frozen North Offers a Field for the Scientist.

Alexander Stafford has returned from Klondike with gigantic relics of prehistoric mammoths of the arctic zone. He says scientists have rich fields for operations there.

In his Klondike claim, after rich pay dirt had been washed out, Stafford found the remains, buried deep. He himself brought to light a pair of tusks ten feet long, seven inches in diameter, splendidly preserved, and a hip bone of the same animal. The socket was like a soup bowl in size and shape, measuring eight inches across the top. The rest of the skeleton is no doubt still buried.

A skull was also exhumed like that of an American buffalo, but three times as large, with stumps of great horns, only three inches apart across the forehead.

IS EXCRUCIATING TORTURE.

Paris Doctor Who Says Guillotining Is One of Most Horrible Forms of Capital Punishment.

The Medical Journal publishes the report of Dr. Cinel, of Paris, asserting that guillotining does not immediately affect the brain. The French doctor says the blood first comes from the larger vessels of the neck, and that there is hardly any drain upon the circulation in the cranium. The brain, he adds, finds nourishment for an hour after decapitation, during which time the person decapitated retains his or her senses of hearing, smelling and seeing. Absolute death, Dr. Cinel claims, does not ensue for three hours. Thus, it is pointed out, guillotining, instead of being speedy, is one of the most prolonged and horrible forms of capital punishment.

Miss Rose's Bicycle Tires.

Bessie Rose, a Carthage (Mo.) girl, has a bicycle, the tires of which have not been pumped up for over a year, though in constant use. She rode it through Italy, Austria, Switzerland, Greece, Sicily, England and France after its tires had been coated on the inside with a mucilaginous substance and then inflated. The tires are still as hard as they were when Miss Rose started on her trip.

Results of a Bachelor's Observations.

A well-known gentleman in Skowhegan, Me., one of the oldest citizens, himself a bachelor, gives the following as the result of his observation along matrimonial lines in Skowhegan: There are 57 men who have married twice, 34 who have married three times and 16 who have married four times.

SURE ENOUGH GOLD MAN.

Klondike Miner Whose Anatomy Yielded Yellow Metal to Value of $270.

Abraham Boyle, of Lander, Wyo., was a guest at the Great Northern hotel, Chicago, the other day. Mr. Boyle has just been discharged from the insane asylum at St. Joseph, Mo., where he was sent as the result of an extremely odd disease contracted in the Klondike. During the summer of 1897 he was immersed much of the time up to his waist in the waters of the Yukon. His body succeeded in doing what no medicine invented by man has succeeded in doing as yet, namely absorb gold. While this process might be very lucrative it did not add to the general health of Mr. Boyle. In fact, a form of paralysis set in that deprived him of the use of his limbs, and, the disease spreading upward, he eventually became insane. Friends took him to his old home, but his condition did not improve, and he was taken to Laramie, Wyo. He was there put under the charge of Dr. William H. Harris, who took him to a Turkish bath establishment and gave him medicine that consisted largely of mercury. The Homeopathic News vouches for the statement that he was entirely cured by this treatment, and gold to the amount of $270 was drawn from his system by the mercury.

TO HAVE BAND OF ITS OWN.

University of Chicago Students Will Organize a Tooting Corps.

The University of Chicago, founded by John D. Rockefeller, is to have a brass band of its own. Student enthusiasm and college spirit are to find expression through instruments of brass manned by the large-lunged varsity rooters. Where once the tomtoms of the old Midway sounded forth the measures of popular Egyptian march music, university talent will soon be playing rag-time airs and Sousa's latest successes.

President Harper is enthusiastic over the prospect and will encourage the plan, it is said, even to the extent to taking down his cornet and playing with the boys a part of the time. The president was a bandmaster in his younger days and at one time took delight in marching down the street rending the air with the piercing blasts of a B-flat cornet. He has faith in the efficiency of the trumpet to arouse college spirit among his students.

A call for volunteers was issued and personal appeals are being made to every loyal supporter of the maroon to join the organization which will play for the glory of the institution which bears the name of Chicago.

DEFENDS DANCING CLASS.

Jersey City Pastor Who Provides Means of Pleasure for the Poorer Members of His Church.

Rev. John L. Scudder, pastor of the Tabernacle and First Congregational church, in Jersey City, N. J., who has started a dancing class in connection with his church work, has done so not only as a means of keeping the young people away from other worldly amusements, but because he believes dancing, under certain conditions, is perfectly proper. Mr. Scudder when seen regarding the dancing class, said: "We have Biblical authority for dancing. Dancing is all right within certain limitations. In the crowded section of the city, where the young people are cooped up in tenements, the desire to dance is as great as among the wealthy, who can entertain their friends and hold receptions in their own homes.

"There is no place for the poor to go to dance but to the public halls. What harm can there be in their dancing beneath the eyes of their pastor and the deacons of the church? While I believe that dancing is perfectly proper in its place, there are limitations I would place upon it."

TRAMPS AWAIT EMPEROR.

National Zeitung Fears That the Kaiser Invites Disaster in His Visit to the Holy City.

The Berlin National Zeitung reports that in anticipation of the festivities planned for the kaiser's reception and sojourn in Jerusalem, the city is already thronged with crowds of German and Austrian tramps and vagabonds.

These men, the Zeitung says, are a dangerous set, who spend their time for the most part in the wine shops, and are forming regular bands of brigands, who commit all sorts of crimes. Unless the Holy City is cleaned of this crowd, concludes the report, before the arrival of the kaiser in Jerusalem, the lives of his majesty and the imperial party will be greatly imperiled during their visit.

The National Zeitung in another article also expressed the fear that, in consideration of the nervous unrest in old world politics, a two months' absence of the German sovereign from the fatherland cannot fail to prove detrimental and is a risky venture at any rate.

Mustaches Cost Them Ten Marks.

Naval cadets who raised mustaches while serving as junior officers during the Cuban war had ten demerits charged up against them when they reported at the Naval academy.

Dairy Products in Kansas.

Dairy products sold in Kansas last year were valued at over $6,000,000, an increase of 15.01 per cent. over the preceding year.

Never Closes Its Doors.

There is a cafe in Venice which has never been closed, night or day, for 150 years.

THE INSIDE FACTS.

Cause of the Indian Outbreak in Northern Minnesota.

Whisky Is at the Bottom of the Trouble—Developments Since the Difficulties First Arose Six Months Ago.

The Indian outbreak in Minnesota, like so many other troubles, grew out of whisky, and affords another argument for temperance advocates, says the Chicago Record. The Pillagers are a band of the Chippewa nation, and have a reservation in Cass county, in the northeastern part of Minnesota, almost directly west from Duluth. They are partially civilized, cultivate the soil, raise cattle, cut lumber, and wear "store clothes." They have also adopted other features of civilization, such as the use of whisky, and of late years have given the authorities a great deal of trouble by carrying on a contraband traffic.

Fourteen of them were arrested about six months ago and taken to Duluth, where they were convicted by the United States district court of selling liquor without license, selling liquor upon an Indian reservation, and selling liquor to Indians, and were sentenced to various terms of imprisonment from 30 to 90 days.

The ringleader of the whisky trade was Bush Ear, the chief of the tribe, who escaped arrest last spring, but when they came down to the agency a few weeks ago for their annuities he and other offenders were arrested. The next morning, while the deputy marshal was attempting to take his prisoners to Duluth, a band of Indians rescued them, and there was quite a serious riot. Fearing that the deputy marshal would bring a posse, the Indians retreated to Bear island in Leech lake, about 18 miles from Walker village, in Cass county, and have since remained there, sending messages of defiance to the authorities.

United States Marshal O'Connor has been trying to persuade the Indians to submit peaceably to arrest, but without success. The war department was called on for help, and Lieut. Humphrey and 20 men of the Third United States infantry were sent from Fort Snelling, near St. Paul, to Walker. After looking the ground over and finding there were 300 Indians, fully armed, on Bear island, more troops were asked for, and Gen. Bacon, Col. Wilkinson, and 80 men left Fort Snelling for the scene, when the battle took place.

ADORES "MUMMY FACE."

Latest Society Craze at New York That Has Been Started by a Returned Traveler.

The latest society craze, which was inaugurated by Mrs. James P. Kernochen on her return from abroad, is to pose for a photograph in a mummy frame. This startling fancy originated in Cairo, Egypt, in which place Mrs. Kernochen spent last winter. To obtain a mummy case in Cairo is a comparatively easy matter. The enterprising photographer there keeps one in stock for his American patrons.

To have the picture taken the subject steps into the case, which is placed on end, and the lid is then closed, leaving an opening just large enough for the face.

The fad has obtained such popularity, however, that many persons are not waiting for a tour of the east in order to see a picture of their own faces peering out at them from a mummy case. New York photographers prepare a picture of a mummy case and simply insert the face of the person desirous of obtaining such a photograph.

DIAMONDS IN HEAP OF REFUSE.

Four Hoboken (N. J.) Boys Strike a Mysterious Mine Yielding Jewels.

From among a pile of refuse outside the Powhall Paper company's plant at Hoboken, N. J., four boys during the last week dug diamonds, emeralds, rubies and other precious stones.

Had not a jeweler to whom was offered one diamond, over a carat in weight, thought the stone stolen, this New Jersey Kemberley might still be yielding up treasures unknown save to its discoverers.

The plant of the paper mill is one of several which has during several years past been established on the Hoboken meadows. Paper stock in bales is received from all over the country, so it will be a difficult job to discover whence came the treasures unearthed by the boys.

LIFE IN A PALACE.

Attractive Picture of the Very Simple Home Life of the Czar and Czarina.

A French newspaper publishes a description of the home life of the czar and czarina, which, it says, is very simple. The czar, it appears, often remains at his desk until late at night and frequently receives his counsellors and ministers at midnight; but, the paper adds, they rarely find him alone, as the czarina is generally seated beside him, embroidering or sewing. When a stranger appears she picks up her scissors and spools and prepares to leave the room. The emperor thereupon begs her not to go, but to remain with him, and the czarina silently returns to her needle, while her husband discusses affairs of state.

Treasure of the Khalifa Is Safe.

The report that the treasury of the khalifa, valued at £10,000,000 (50,000,000), had been found and was being forwarded to Cairo, is without foundation.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Mu at et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleveland. Les dits lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S. Hernandez, en mars 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante sept pieds et trois pouces. entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, a une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composé des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux. Lot No treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à ladite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant
28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Deuxième District.

Mme Thomas Lunn vs James M. Vance et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 21,421—En vertu d'un alias writ de fieri facias à Victor Mauberret, ancien shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et par ledit ancien shérif à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Derbigny et Claiborne, désigné par le No Dix de l'ilet No Quarante-Neuf sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, sous la date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de D. L. McCay, alors notaire en cette ville; et ledit lot mesure conformément audit plan vingt-cinq pieds de face à la rue Douane sur cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

2 Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans ledit Second District et ilet borné par les rues Douane, Canal, Derbigny et Claiborne et étant composé de la partie du fond de plusieurs lots désignés par les Nos Quatre et Cinq de l'ilet No Quarante-Neuf sur le susdit plan tiré par Joseph Pilié, voyer, sous la date du 1er mai 1840 et mesurant et borné comme suit: Cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne formée par les lignes originales desdits lots Nos Quatre et Cinq; les mêmes mesures sur les projections de la ligne de côté du ci-dessus lot No Dix, la plus près de la rue Claiborne, laquelle projection divise alors ladite portion de terre du restant des lots Nos Quatre et Cinq et de vingt-deux pieds un pouce et deux lignes sur cette portion de la ligne de côté la plus près de la rue du Canal, du dit lot No Quatre compris entre la projection de la ligne de côté du dit lot No Dix et de la ligne originale du fond du dit lot No Quatre et la même sur le côté opposé sur cette portion de la ligne de côté du lot No Cinq, lequel le divise du fond dudit lot No Dix. Le tout conformément à un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville le 2 avril 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedic, avocat pour la plaignante.
7 oct—7 8 9 14 21 28—nov 4 10

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St, New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.
lermare—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant les Nos 2925 et 2927 rue St-Claude.

Mme Mary Kopp vs William Granstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude anciennement Bons Enfants Montégut, Presse et Morales maintenant Marais, désigné par le No 3 sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer de ville le 9 janvier 1884 et mesurant conformément au dit plan vingt-neuf pieds cinq pouces 5 lignes de face sur la rue StClaude sur une profondeur cent dix-sept pieds un pouce quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.
28 oct—28 29—nov 4 11 18 23 — déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Sixième District.

Connue comme le No 7044, rue Magasine (anciennement rue Foucher).

Joseph Tanner vs Mme Anna M. Ellermann et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Water, Chestnut et Walnut, désignés par les numéros six et sept, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
15 oct—15 21 28—nov 4 11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20, sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1869, et mesurant d'après ledit acte, trente pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocats des plaignants.
21 oct—21 22 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété améliorée de valeur dans le Quatrième District.

James Jackson vs Placide Reynes et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,461.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 10 novembre 1898 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Ste-Marie, Carondelet et Félicité, désignés par les Nos 66, 67 et 68, sur un plan par B. Buisson, voyer, le 9 janvier 1839, et déposé comme plan No 62 dans le livre de plans de F. Grima, ancien notaire, et lesdit lots mesurant comme suit: Lot 66 mesure trente pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent un pieds huit pouces sur la ligne le séparant du lot No 63. Cent un pieds cinq pouces sur la ligne le séparant du lot No 67. Le lot No 67 mesure trente pieds de face à la rue Félicité, cent pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 66 et quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Carondelet.

Le lot No 68 mesure trente pieds de face à la rue Ste Marie sur une profondeur parallèle de quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces et touche au lot No 67 dans le fond.

2° Une certaine portion de terre dans les mêmes District et ilet adjoignant aux lots faisant face à la rue Félicité et mesurant trente pieds de face à la rue Félicité sur trente neuf pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, la même étant la partie inférieure du lot No 74 sur ledit plan de B. Buisson, voyer, en date du 9 janvier 1839.

3° Un autre morceau ou portion de terre dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et dans le fond de la propriété décrite en second lieu mesurant trente pieds quatre pouces sur la ligne du fond de ladite propriété secondement décrite sur une profondeur de vingt-trois pieds sur la ligne de côté le séparant du lot No 67 et environ vingt-cinq pieds plus ou moins sur la ligne de côté vers la rue Carondelet et dans le fond seize pieds dix pouces commençant à partir de la ligne du lot No 67 s'ouvrant sur une ligne oblique de huit pieds six pouces ensuite à environ sept pieds sur une ligne droite au point où il joint la ligne du côté vers la rue Carondelet et étant la partie du fond d'un lot de terre désigné par le No 73 sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, fixé à un acte passé pardevant Charles Stringer, ancien notaire, le 3 décembre 1866. Lesdits deux morceaux secondement et troisièmement décrits et formant ensemble un lot de trente pieds quatre lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur d'environ soixante-trois pieds deux pouces sur la ligne du côté vers l'Avenue St-Charles et environ soixante-six pieds plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Carondelet séparant les deux morceaux ou portions de terre du reste desdits lots Nos 73 et 74, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.
7 oct—7 8 14 21 28 — nov 4 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes Importantes

—PAR LE—

SHERIF CIVIL

—DE—

Propriétés de Valeur et Améliorées dans le Second District.

I. Coin des rues Douane et Galvez, connue par les Nos 2132 et 2134 rue Douane.

II. Coin des rues St-Louis et Derbigny, connue par le No 1733 rue St-Louis.

III. Local No 1525 rue St-Louis, entre les rues Marais et Villeré.

IV. Local vieux No 121 et maintenant nouveau No 521 rue Decatur, entre les rues Toulouse et St-Louis.

V. Local Nos 515 et 517 rue Robertson, entre les rues Toulouse et St-Louis.

VI. Local Nos 137, 139 et 141 rue Claiborne (No 141 étant l'encoignure des rue Claiborne et Douane), **Nos 1710 et 1712 rue Douane,** entre les rues Claiborne et Derbigny.

VII. Et le Local 1317 rue Canal, entre les rues Franklin et Liberté.

—DANS L'AFFAIRE DE—

F. X. Fitzpatrick vs Peter Blaise

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 novembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Premièrement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant l'encoignure des rues Douane et Galvez, dans l'ilet borné par lesdites deux rues et Canal et Johnson. Ledit lot mesurant, au pied américain, vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles, de quatre-vingt cinq pieds six pouces, et face à la rue Galvez.

Secondement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Tremé. Deuxième District de cette ville, faisant partie du lot désigné par le numéro vingt-trois de l'ilet No quarante cinq, borné par les rues Derbigny, St-Louis, Claiborne et Promenade Carondelet, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville et mesure au pied américain vingt cinq pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur et face à la rue Derbigny de quatre-vingt-dix pieds et forme l'encoignure St-Louis et Derbigny.

Troisièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No 12 B, dans l'ilet borné par les rues St. Louis, Toulouse, Marais et Villeré, sur un plan de C. Giroux, en date du 22 janvier 1849, lequel lot de terre mesure vingt-cinq pieds, onze pouces de face à la rue St Louis, sur quatre vingt-onze pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Levée) Chartres, Toulouse et St. Louis, désigné par le No soixante-douze sur un plan déposé dans l'étude de P. Laco te, ancien notaire en cette ville, ledit lot de terre mesurant vingt pieds deux pouces et demi de face sur ladite rue Decatur sur cent quarante-huit pieds huit pouces sur la ligne le séparant du lot No 73, soixante-seize pieds de profondeur sur la ligne opposée, près de la rue St Louis, de là s'ouvrant à angle droit cinq pieds quatre pouces et deux lignes, et ayant une seconde profondeur de soixante-quatorze pieds dix pouces et quatre huitièmes d'une ligne, et vingt-cinq pieds cinq et demi pouces de largeur dans le fond, laquelle propriété porte le numéro municipal 121 rue Decatur.

Cinquièmement—Un certain lot de terre, etc., situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par le No 192 compris entre les rues Robertson, Claiborne, Toulouse et St Louis mesurant vingt-huit pieds de face sur la rue Robertson par cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, les dimensions plus ou moins.

Sixièmement—Deux certains lots ou portions de terre, etc., situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 216, compris entre les rues Claiborne, Douane, Derbigny et Canal, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, dimensions plus ou moins.

Septièmement - Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, borné par les rues Canal, Franklin, Liberté (anciennement Tremé) et Douane, désigné par le numéro deux et mesurant vingt-six pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur cent-quatorze pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Geo. W. Flynn, avocat pour le plaignant.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre de Deux Grands Ilets de Valeur dans le Sixième District.

Bernard Weis vs Henry L. Garland Jr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, compris dans l'Avenue Henry Clay, les rues Story, Delord et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces sur l'Avenue Henry Clay; cent cinquante six pieds dix pouces et sept lignes sur la rue Delord, cent cinquante trois pieds cinq pouces et six lignes sur la rue Story et trois cents pieds sur la rue Bloomingdale ou State.

2° Un autre ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, compris dans l'Avenue Henry Clay, les rues Story, Barrett et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces de face à l'Avenue Henry Clay; cent vingt huit pieds huit pouces et sept lignes sur la rue Story; cent un pieds six pouces et six lignes de face à la rue Barrett; et trois cents pieds sur la rue Bloomingdale ou State.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Benjamin Ory, avocat pour le plaignant.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-onze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt-neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E Seghers, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A. H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A, B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse, ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot D. commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de cinq pieds du lot original 22. pris sur le côté près de l'allée Rousselin. et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hémécourt.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hémécourt, en date du 26 mai 1823. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente-un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict, avocat pour le plaignant
29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Deux Ilets de Terre de Valeur dans le Septième District.

Mme Louise Wiegand vs Suc. Dr E. B. Benton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,473.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme ilet No 289 A, nouveau numéro 618, borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, d'après un plan fait par Castaing et Celles, architectes, en date du 15 mars 1866, et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin ancien notaire en cette ville. Les lots Nos 1 à 10 les deux inclusivement se touchent et mesurent chacun Trente pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur chacun de Cent dix sept pieds Six pouces. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de Cent cinquante pieds. Les lots Nos 14 à 23 les deux inclusivement mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de Cent dix-sept pieds Six pouces, et les dits lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dix septième sur une profondeur de Cent cinquante pieds, et

Deuxièmement—Vingt six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26 les deux inclusivement dans l'ilet No 289 B, nouveau numéro 619 lequel est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-huitième étant le tout dudit ilet, mesurant Trois cents pieds de face à chacune de l'avenue Canal et de la rue Dublin et Trois cent vingt-six pieds de face à chacune des rues Dixon et Dix huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. B. Rosser Jr. avocat pour la plaignante.
14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Sixième District,

Faisant face à l'encoignure des rues Valmont et Long, dans l'ilet borné par lesdites rues, et les rues Soniat et Breslau.

Otto M. Seidel vs Mary E. Reagan, femme de Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,412—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 novembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 609 (anciennement 92 du Faubourg Avart), lequel dit ilet est borné par les rues Valmont, Long, Soniat et Breslau, mesurant quatre-vingt-treize pieds de face à la rue Valmont sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Long.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
V. Foulon, avocat pour le plaignant.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 10

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00